

Le numéro d'urgence 112 mode d'emploi

Un numéro disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, que toutes les personnes résidant en Europe peuvent contacter pour prévenir les pompiers, la police ou les services médicaux d'une urgence. L'occasion donc de revenir sur les réflexes à prendre si vous rencontrez une telle situation.

1. Pour quels motifs contacter les urgences ?

En cas d'accident grave qui a causé des blessés et/ou des morts, si vous êtes témoin ou victime d'un incendie, d'une bagarre ou d'un cambriolage, vous pouvez contacter le 112. Pour l'instant en Belgique, le 101 permet de contacter la police, mais à terme, seul le 112 permettra de contacter les services d'urgences toutes confondues.

2. Quelles informations devez-vous donner aux services d'urgence ?

Vous devez fournir aux services d'urgences quatre informations essentielles :

- L'endroit exact où vous vous trouvez
- Ce qui s'est passé
- S'il y a des blessés
- Qui vous êtes

3. Quand vaut-il mieux contacter d'autres services d'urgence ?

Chaque année le 101 et le 112 traitent plus de six millions d'appels. Quand vous rencontrez une situation qui n'est pas une véritable urgence, il est donc préférable de joindre la police locale ou votre médecin généraliste. Pour des problèmes plus spécifiques (poison ingéré, tentative de suicide, etc.), des numéros d'urgence sont au service des victimes :

- Centre antipoisons : 070 245 245
- Child Focus : 116 000
- Préventions Suicide : 0800 32 123
- Écoute violence conjugale : 0800 30 030

4. Que risquez-vous si vous appelez le 112 pour plaisanter ?

Les personnes joignant ces services d'urgence pour plaisanter s'exposent à des poursuites judiciaires qui peuvent aller de la simple amende à une peine de prison. « En Belgique, plus d'un appel sur quatre à un centre d'appels urgents ne constitue pas une urgence », selon le site du 112.